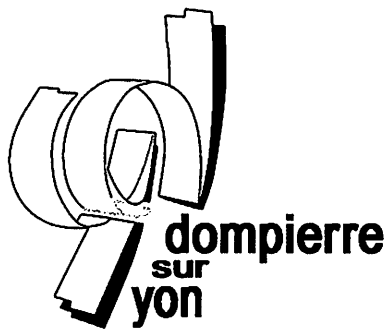




DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

2026-171

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par ENEDIS demeurant rue André Bretaud - 85000 LA ROCHE SUR YON ;

Considérant qu'en raison des travaux de branchement pour Dekra Foncier (DA27/130288) RACE C4 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 24/06/2026 au 24/07/2026, la circulation sera réduite, rue Virginie Hériot, à une voie et régulée avec un alternat par signaux manuels K.10 à chaque extrémité de cet alternat. L'accès aux riverains sera préservé.

ARTICLE 2 :

Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

ARTICLE 3 :

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au déménagement.

La reprise du trottoir sera réalisée de manière identique à ce qui existait auparavant.

Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®.

Il revient à l'entreprise d'informer les riverains 2 jours avant la date d'intervention.

ARTICLE 4 :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de ENEDIS.

ARTICLE 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de DOMPIERRE SUR YON.

ARTICLE 7 : Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– ENEDIS

A DOMPIERRE SUR YON, le 17 juin 2026

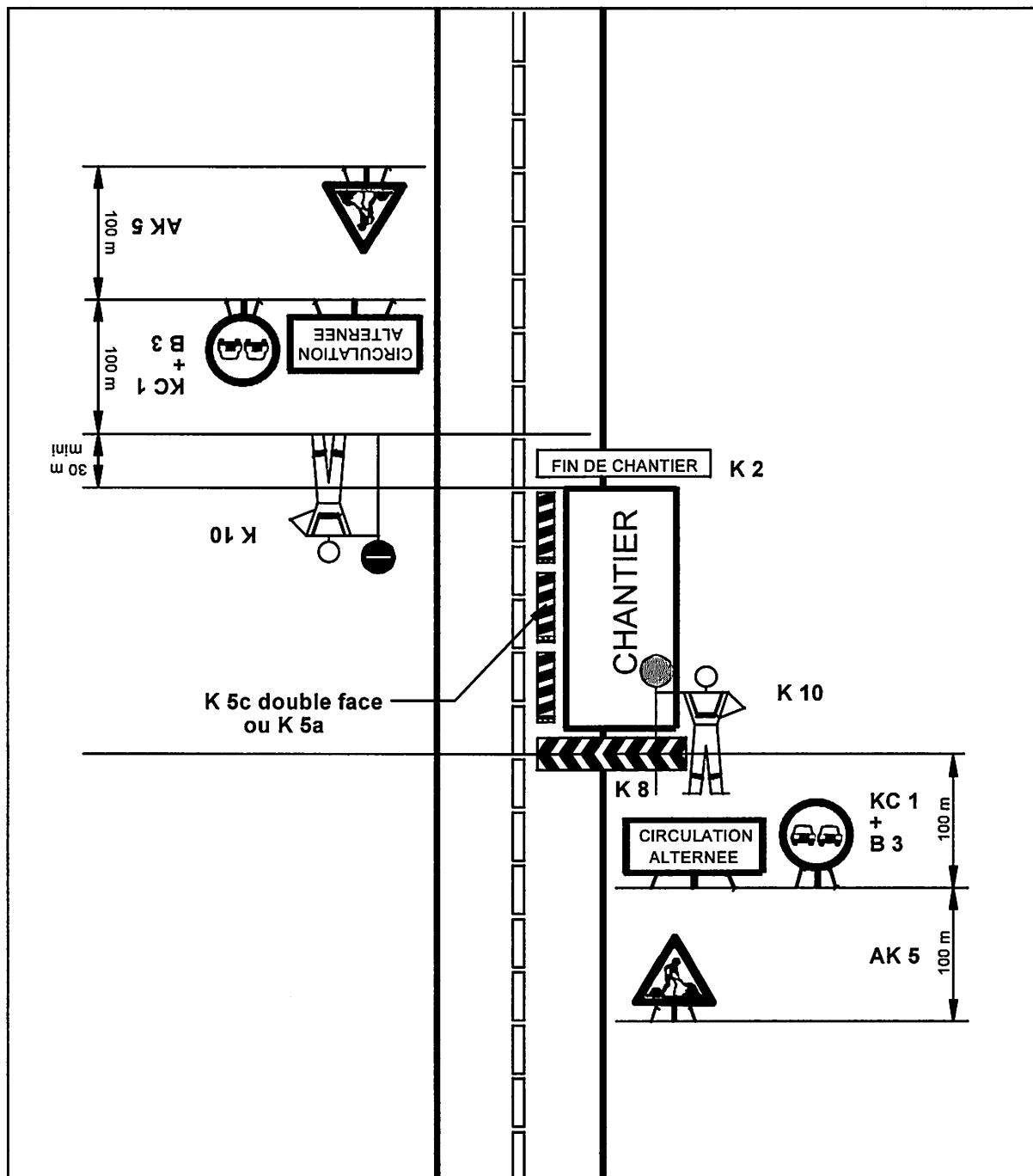
François GILET,
Maire



CHANTIER FIXE EN AGGLOMERATION

ALTERNAT PAR PIQUETS K 10

CIRCULATION ALTERNEE
ROUTE A 2 VOIES



Remarques :

- Dispositif applicable uniquement de jour et sous certaines conditions
VOIR GUIDE DE L'ALTERNAT.



 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14023*01
---	---	--

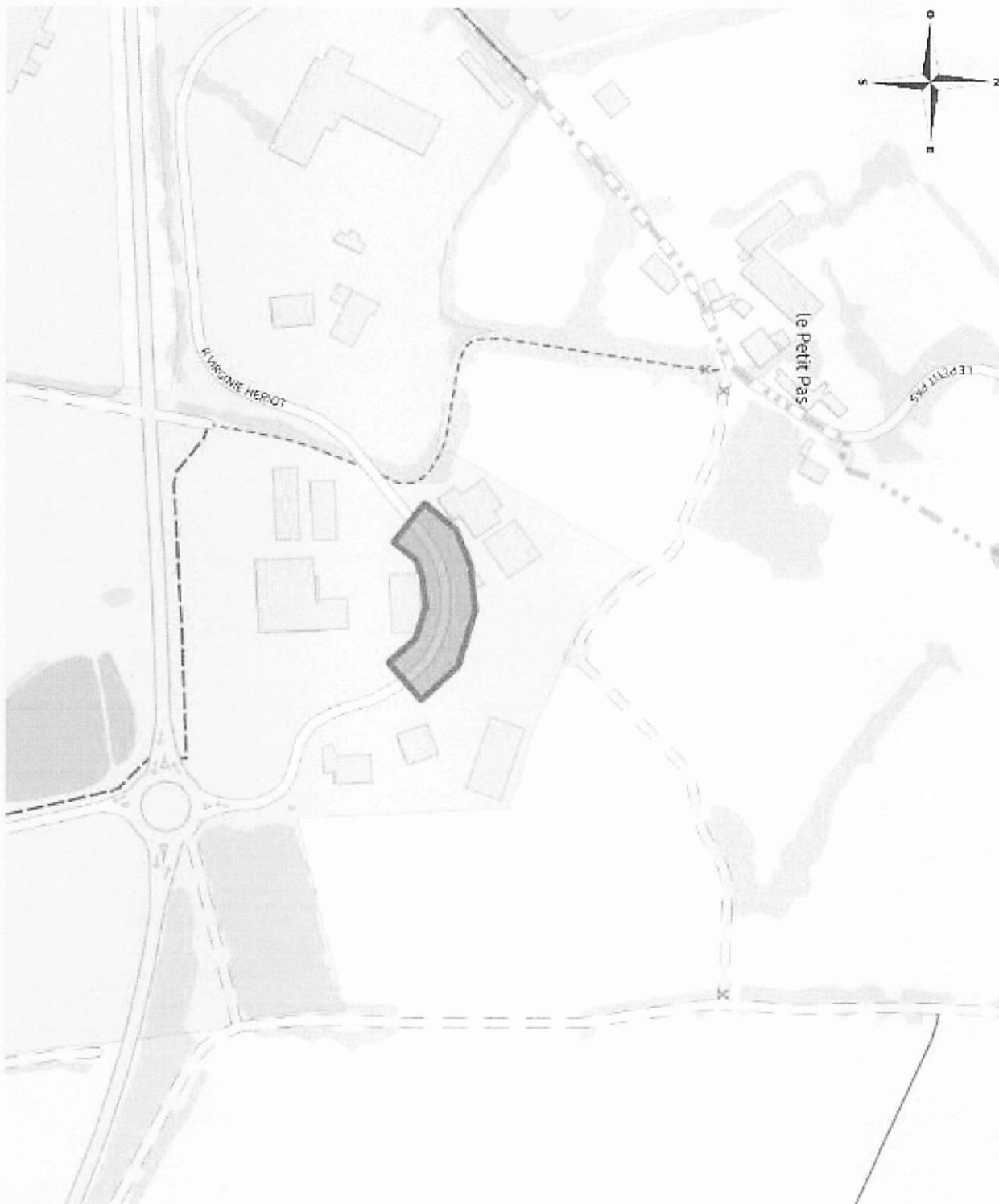
Le demandeur			
Particulier ☐	service public ☐	maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐	entreprise ☒
Nom : <u>BLIN</u> Prénom : <u>CHRISTEL</u> Dénomination : <u>ENEDIS</u> Représenté par : Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : <u>Rue André Breaud</u> Code postal <u>85000</u> Localité : <u>LA ROCHE SUR YON</u> Pays : <u>FRANCE</u> Téléphone <u>0761310534</u> Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : .. <u>christel.blin@enedis.fr</u>			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : <u>VFE</u> Prénom : <u>GOUPILLEAU Julien</u> j.brachet@vfe85.fr Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : <u>14 Rue Eric Tabarly</u> Code postal <u>85170</u> Localité : <u>DOMPIERRE SUR YON</u> Pays : <u>FRANCE</u> Téléphone <u>0675306139</u> Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : .. <u>recepisse-da-dpv@dictservices.fr</u>			

Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° Hors agglomération ☒ En agglomération ☐			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : <u>Rue Virginie HERIOT</u> Code postal <u>85170</u> Localité : <u>Dompierre-sur-Yon</u> Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :			

Nature et date des travaux			
Pose de compteur / branchement aux réseaux ☒ ⁽¹⁾			
	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres
Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾	Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾	Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾	Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾
Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐			
Autres ☐ <u>DA27/130288 RACE C4 BRCHT - DEKRA FONCIER</u>			
Date prévue de début d'application <u>24/06/2026</u>		Durée d'application (en jours calendaires) : <u>30</u>	
Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.			

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾			
Demande initiale ☐	Prolongation ☐	référence du permis de stationnement :	
Nature du dépôt ou stationnement	{	Matériaux ☐	Benne ☐
		Echafaudage ☐	Grue ☐
		Mobilier urbain ☐	Etalage ☐
		Terrasses de café ☐	Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
Autres (à préciser) ☐ :			
Saillie ou surplomb ⁽²⁾			
Largeur :	de la voie	mètres	de la saillie
	des trottoirs	mètres	Hauteur sous saillie
			mètres
Aménagement d'accès ⁽²⁾			
Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres			
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres		Nature du tuyau :	
Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres			
Ouvrages divers ⁽¹⁾			
Travaux sur ouvrages existants ☐		Installation nouvelle ☐	
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :			
Eau potable ☐	Eaux pluviales ☐	GDF ☐	Opérateurs réseaux ☐
Eaux usées ☐	EDF ☐	Autres (à préciser) ☐ :	
Sous voirie		Sous accotement ou trottoirs	
Tranchée longitudinale	mètres		mètres
Tranchée transversale	mètres		mètres
Fonçage	mètres		mètres
Aménagement de surface ou équipements :			
Stationnement ☐	Arrêt bus ☐	Passage supérieur ou inférieur ☐	Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ :			
Pièces jointes à la demande			
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.			
1 - Pour toute demande			
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} ☐		Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000 ^{ème} ☐ ⁽³⁾	Photos ☐
2 - Pièces complémentaires par nature de demande			
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb			
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public			1/50 ^{ème} ☐
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine			
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐		Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} ☐	
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} ☐			
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police			1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒			
Fait à : DOMPIERRE SUR YON		Le : 16/06/2026	
Nom : BRACHET		Prénom : JUSTINE	Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.420803 46.746642 -1.420792 46.746647 -1.420515 46.746726 -1.420511 46.746726 -1.420151 46.746752 -1.420143 46.746751 -1.419711 46.74666 -1.419698 46.746654 -1.419438 46.746456 -1.419734 46.746278 -1.419922 46.746426 -1.420184 46.74648 -1.420418 46.746463 -1.420559 46.746424 -1.420698 46.746305 -1.421006 46.746474 -1.420803 46.746642</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>